



**RIVERAINS**  
du  
**92 rue François Rolland**

SERVICES TECHNIQUES

Nogent-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> février 2005

N° réf. : J.P/M/SM/2005.098  
Affaire suivie par : Karine MULLET  
☎ : 01 43 24 63 19

Objet : Installation d'antennes relais de téléphone mobile au 92 rue François Rolland  
Médiation du Marne

**Mesdames, Messieurs,**

Suite à la réunion de concertation et de médiation que j'ai organisée le 22 octobre 2004 concernant les antennes relais de téléphonie mobile du 92 rue François Rolland, je tiens à vous faire part de l'état d'avancement de ce dossier.

1) Conformément à ses engagements, Bouygues a fait réaliser le 18 novembre 2004 par un organisme agréé indépendant, des **mesures de champs avant installation**. Huit points de mesures ont été définis en collaboration avec la ville, l'Association des Habitants du Coteau de Nogent (A.H.C.N) et les associations de parents d'élèves. Sur l'ensemble de ces points, le champ global (téléphonie mobile, télévision, radio FM, balises....) est inférieur à 0,6 V/m alors que la valeur limite réglementaire, sur l'ensemble de cette bande de fréquence est de 28 V/m.

2) Bouygues a également fait parvenir en Mairie une **simulation de champs**. Dans le lobe des faisceaux des antennes, les champs devraient varier suivant une distance de 10 à 200 m, respectivement, de l'ordre de 9,5 à 0,33 V/m. En dehors du faisceau, le champ dû aux antennes Bouygues devrait être inférieur à 0,1 V/m, aussi bien au niveau de l'école que du gymnase.

3) Toutes ces données ont été communiquées par la ville aux présidents des associations et aux directeurs des établissements concernés. Bouygues Telecom a par ailleurs exposé l'ensemble de ces résultats à l'A.H.C.N, lors d'un rendez-vous que j'ai organisé le jeudi 27 janvier en mairie.

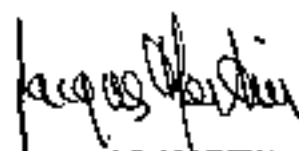
4) A la demande de l'A.H.C.N, Bouygues Telecom va effectuer des mesures complémentaires de champs sur un lobe arrière d'antenne afin de confirmer l'absence de champs significatifs.

A ce jour, l'opérateur a respecté l'ensemble des engagements avancés en réunion de concertation et de médiation. Il va donc reprendre ses travaux, à partir du 14 février 2005, conformément à la déclaration de travaux accordée le 5 juillet 2004. Des mesures de champs après installation des antennes sont d'ores et déjà programmées fin avril 2005. Je ne manquerai pas de vous en communiquer les résultats. La ville prend l'engagement de mettre en place un suivi, après installation, du respect des engagements pris par l'opérateur. Des mesures périodiques seront communiquées aux riverains.

Je vous rappelle que le service hygiène de la ville se tient à votre entière disposition au 01-43-24-63-19 pour tout renseignement complémentaire et pour toute consultation du rapport de mesures et de la simulation de champs.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

*Bien cordialement,*



**Jacques J.P. MARTIN**  
Maire de Nogent-sur-Mame  
Conseiller Général du Val-de-Marne

